

Autorisation de prélèvements

Cardif Garantie Emprunteur

Pour permettre à Cardif de procéder aux prélèvements automatiques sur votre compte, veuillez remplir l'autorisation de prélèvements bancaires ci-dessous et la faire parvenir à Cardif dans les meilleurs délais, **accompagnée de l'original du Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)**.

N'oubliez pas de **dater** et de **signer** l'autorisation de prélèvements et de mentionner, dans les cases prévues à cet effet :

- votre nom et votre adresse,
- le nom et l'adresse de votre banque,
- les références de votre compte à débiter.

Dans le cas où l'Adhérent est une entreprise, le RIB et l'Autorisation de Prélèvements doivent être libellés à son nom.

Les informations contenues dans la présente autorisation seront utilisées par CARDIF Assurance Vie conformément aux dispositions de l'article « Informatique et Libertés » de la Notice.

AUTORISATION DE PRELEVEMENTS

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'établissement émetteur ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend avec l'établissement émetteur.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

110086

NOM, PRENOMS ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE

NOM	
PRENOMS	
N°	RUE
C. POSTAL	VILLE

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT EMETTEUR

CARDIF
4, rue des Frères Caudron
92858 RUEIL MALMAISON Cedex

COMPTE A DEBITER

Etabliss ^t	Code	Guichet	N° de compte	Clé R.I.B.

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM	
N°	RUE
C. POSTAL	
VILLE	

Date :

Signature du titulaire du compte ou du représentant habilité de l'entreprise et cachet de l'entreprise adhérente :

